

la Communauté atlantique de pays européens et nord-américains agissant dans un milieu commun. Étant donné la nature actuelle des conflits internationaux et leur chevauchement national-global, et vu leur complexité découlant de l'action de participants transnationaux aussi bien que nationaux et de celle de factions et de groupes semi-officiels dont les opérations se déplacent d'un pays ou d'un continent à l'autre et sont réellement d'envergure internationale, il convient de se demander si l'OTAN et les autres institutions traditionnellement chargées du maintien des relations É.-U. — Europe peuvent continuer de fonctionner dans les limites de leurs cadres actuels.

Besoins réciproques

Ces considérations s'appliquent également à la Communauté des Neuf. Les États-Unis voudraient, semble-t-il, une Communauté européenne dont les membres, après avoir consulté séparément le gouvernement américain, élaboreraient une politique commune agréable aux États-Unis, plutôt que de s'entendre d'abord entre eux et de parler «d'une voix unanime». Or, les États-Unis ne sauraient l'emporter dans les deux cas. S'ils désirent que la Communauté européenne fasse figure de partenaire égal et utile, ils doivent s'habituer à l'idée que la Communauté tendra à formuler des vues qui reflètent ce que les Neuf estiment être les intérêts harmonisés de l'Europe. Cela ne coïncidera pas toujours en tous points avec les vues américaines, mais si l'héritage commun d'institutions politiques, de valeurs, de traditions et de cultures que partagent les pays atlantiques a quelque bien-fondé, on devrait pouvoir s'accorder sur les questions de principe à longue échéance, plus importantes pour tous que les initiatives d'un opportunisme à court terme.

La question de leurs besoins réciproques tels que compris par les deux partenaires fournira probablement la clef du problème. Si les États-Unis ont un pressant besoin d'aide de la part des Européens, ils soigneront davantage leurs relations avec l'Europe. La même règle s'applique aux Européens de l'Ouest. On ne saurait nier ni d'un côté ni de l'autre l'existence de tels besoins, mais on prétendra probablement qu'ils ne sont pas urgents. Ce climat d'incertitude porte les uns et les autres à trop présumer de leur collaboration, ce qui est d'un mauvais effet sur les deux parties. Comme nous l'avons noté depuis quelques années, il y a une limite à la mesure où l'on répond à ces besoins, ainsi qu'aux moyens à employer. Qu'on l'envisage par conséquent du point de vue européen ou américain, il y aurait lieu de tirer immédiatement

au clair le dilemme régional-mondial, tant au profit du fonctionnement futur de l'OTAN que de la conduite générale des relations euro-américaines. Les récents événements de Chypre ont certes mis en relief l'acuité de ces problèmes. Le conflit gréco-turc souligne une fois de plus la complexité du dilemme régional-global, l'inapplicabilité des contraintes géographiques et l'embarras croissant des relations euro-américaines.

Tout comme la plupart des organisations internationales, l'OTAN repose sur le principe d'une égalité formelle. Jusqu'au milieu des années soixante, la prédominance des États-Unis de même que leur aptitude et leur empressement à se charger de tout fardeau, d'ordre régional ou mondial, étaient si énormes que les distinctions de ce genre entre membres paraissaient oiseuses. Il n'en est plus ainsi, car le leadership américain est mis en doute sur les deux plans.

Aux termes de la doctrine Nixon, l'apport des États-Unis aux causes communes se limitera à une proportion raisonnable de celui des autres pays membres. Cette règle s'applique à l'éventail entier des tâches à tous les niveaux, du régional au local. Tant que les membres européens de la Communauté atlantique jugeront que leur apport à la sécurité occidentale ne saurait dépasser l'ordre régional, c'est-à-dire national, on comprend difficilement qu'ils puissent prétendre influencer de façon décisive les décisions majeures sur le plan mondial. Dans une situation critique du genre de celle que nous abordons, semble-t-il, il va falloir accepter quelque proportionnalité entre l'apport et l'influence exercée. On a donné le nom de «consultations» aux délibérations de l'Alliance à ce sujet. Pris comme synonyme d'«information», ce terme ne crée guère de problèmes. D'autre part, l'idée de consultation implique au fond un droit de veto de même que celui de proposer des solutions de rechange.

Cette question des apports et de l'influence demeure par conséquent le plus critique et de loin le plus troublant des éléments de désaccord dans les relations euro-américaines. Si les Européens veulent accroître leur apport, il leur faudra intégrer leurs efforts nationaux dans le cadre de la Communauté des Neuf. Si, d'autre part, les Américains désirent vraiment un apport européen de l'ordre qu'ils réclament, ils devront traiter avec une communauté dont les positions seront négociées à l'avance et dont le point de vue sur les problèmes mondiaux ne sera pas toujours conforme à la politique que préconisent les États-Unis. La voie douteuse de la semi-neutralité serait désastreuse pour tous.